

61 CONSTRUCTION
Société par actions simplifiée au capital de 100 euros
Siege social : 60, boulevard Thiers 88200 REMIREMONT
841 052 327 RCS EPINAL

ACTE DE CESSIION D'ACTIONS

Entre les soussignés :

- **La société BAS HOLDING, sas au capital de 1100€, situé au 5 route de Cheneau 88120 Le Syndicat, enregistré sous le numéro 919 523 191 RCS de Epinal**

D'une part,

- **Monsieur BAS Mustafa, né le 18/01/1997 à Remiremont et demeurant au 23 Rue des Gazelles 93 140 Bondy et de nationalité Française.**

D'autre Part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Cession d'actions

La société BAS HOLDING cède ses 50 actions (de 1 à 50) à **Monsieur BAS Mustafa**, qui devient Directeur général associé.

Le cédant cède et transfère, sous les garanties ordinaires et de droit, au cessionnaire, qui accepte, les actions numérotées de 1 à 50 de la société **61 CONSTRUCTION** qui lui appartiennent.

Article 2 : Prix

La présente cession est consentie et acceptée par les parties. Elle est réalisée moyennant le prix de de 50 euros, que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire, et dont il lui donne quittance.

Article 3 : Agrément

L'unanimité des associés autorise, par la présente, la cession d'actions et agréé le cessionnaire en qualité de nouvel associé. Dans cette dernière hypothèse, tous les associés devront signer le présent acte en faisant précéder leur signature de la mention "bon pour autorisation de la cession et agrément du cessionnaire".

Article 4 : Propriété

Le cessionnaire devient propriétaire, à compter de ce jour, des actions ci-dessus mentionnées avec tous les droits et obligations qui y sont attachés. Les cédants les subrogent dans tous ses droits et actions attachés aux actions cédées, notamment quant à la distribution des éventuels bénéfices réalisés lors de l'exercice en cours et des suivants. Les cessionnaires reconnaissent et acceptent avoir reçu des cédants une copie des statuts de la société, copie dont ils ont pris connaissance.

Le cessionnaire reconnaît avoir reçu des cédants tout les documents comptable des trois dernières années de la société. De plus, il reconnaît avoir reçu un état des dettes et des avoir de la société par les cédants ce jour. Il en fera une affaire personnelle en ce qui concerne le règlement des dettes vis-à-vis des tiers.

Article 5 : Clause de non-concurrence

Par les présentes, les cédants s'interdisent expressément de participer ou de s'intéresser, directement ou indirectement, à toute entreprise dont l'objet serait similaire à celui de la société dont ils cèdent les actions, et ce dans un rayon de 9 kilomètres du siège social et pendant une durée de 24 mois à compter de la signature du présent acte de cession.

Article 6 : Déclaration pour l'enregistrement

Pour la perception des droits d'enregistrement, les cédants déclarent que les actions cédées leur ont été attribuées en représentation des leurs apports en numéraire (ou : de leurs apports en nature) et qu'elles n'assurent pas la jouissance de droits immobiliers.

Les cédants précisent, en outre, que les présentes cessions n'entraînent pas la dissolution de la société.

Article 7 : Formalités de publicité

Pour être opposable à la société (dont les actions sont cédées), le présent acte de cession devra lui être signifié, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par le gérant d'une attestation de ce dépôt.

Pour être opposable aux tiers, deux originaux du présent acte de cession devront être déposés au greffe du Tribunal de commerce accompagnés de deux copies des statuts modifiés certifiés conformes par le gérant et deux copies du procès verbal d'assemblée ayant délibéré sur cette modification statutaire.

Article 8 : Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels la présente cession donnera lieu, seront supportés par les cédants, Monsieur BAS Mustafa, à l'exception de ceux liés à la modification éventuelle des statuts qui seront à la charge de la société dont les actions sont cédées.

Fait à **REMIREMONT**

Le 08/07/2025

En autant d'exemplaires que requis par la loi

Monsieur BAS Mustafa



SOCIETE BAS HOLDING



Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT
VOSGES

Le 16/10/2025 Dossier 2025 00031388, référence S804P01 2025 A 01082

Enregistrement : 25 € Penalités : 0 €

Total liquidé : Vingt cinq Euros

Montant reçu : Vingt cinq Euros